



RCS : AUXERRE

Code greffe : 8901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AUXERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 00024

Numéro SIREN : 434 386 470

Nom ou dénomination : A.J.A. FOOTBALL

Ce dépôt a été enregistré le 07/06/2017 sous le numéro de dépôt 1042

A.J.A. FOOTBALL
Société par Actions Simplifiée
au capital de 13 971 732 €

Siège social : Stade Abbé Deschamps Route de Vaux
89000 AUXERRE
434.386.470 RCS AUXERRE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 20 DECEMBRE 2016

L'an deux mille seize,

Le 20 novembre, à 10h,30 l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société A.J.A. FOOTBALL, société par Actions Simplifiée au capital de 13 971 732 euros dont le siège social est situé Stade Abbé Deschamps, Route de Vaux à Auxerre (89000), enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Auxerre sous le numéro 434 386 470 (la « **Société** »), s'est réunie dans les locaux du siège social de la Société, sur convocation du conseil d'administration adressée à chaque actionnaire par email (l'« **Assemblée** »).

L'Assemblée procède à la composition de son bureau.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Guy Cotret, en sa qualité de président du conseil d'administration de la Société (ci-après, le « **Président** »).

ORT Sports Limited, représentée par Monsieur Yunjie Zhou ayant procuration pour représenter le Président de ORT Sports Limited, Monsieur M. He Zhiwei et l'Association AJA Football Ecole Privée du Moulin de Preully, représentée par M. André Truffaut, ayant procuration pour représenter le Président l'Association AJA Football Ecole Privée du Moulin de Preully, Monsieur Michel Parmentier, les deux actionnaires représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont désignés comme scrutateurs.

M.....~~NAUMER~~.....~~BAPISTE~~..... est désigné comme secrétaire de séance.

Il a été établi une feuille de présence émargée par les actionnaires présents ou représentés, certifiée exacte par le Président, permettant de constater que les actionnaires présents ou représentés réunissent les conditions de quorum et de majorité requises par les statuts de la Société ; par conséquent l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- une copie des lettres de convocation du commissaire aux comptes et des actionnaires de la Société ;
- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ;
- le rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- l'inventaire de l'actif et du passif de la Société au 30 juin 2016;
- les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2016;
- les rapports du Commissaire aux comptes ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux dispositions du Code de commerce et déclare que les documents et renseignements visés aux articles du Code de commerce et devant être remis dans le cadre de la présente Assemblée, ainsi que la liste des actionnaires, ont été adressés aux actionnaires et tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Le Président déclare la séance ouverte et rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2016
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce ; approbation des conventions qui y sont mentionnées ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2016 et quitus aux administrateurs ;
- Affectation du résultat ;
- Questions diverses

Le Président fait donner lecture des rapports du Commissaire aux comptes,

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale donne quitus entier et définitif de leur gestion aux administrateurs et décharge de sa mission le Commissaire aux Comptes au cours de cet exercice clos le 30 juin 2016.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 2 328 622
voix contre.

voix pour et 0

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte que le Président, Guy COTRET, ne bénéficie pas de rémunération. Toutefois, il continue à bénéficier du remboursement sur la base des frais réels engagés et sur présentation de justificatifs des frais de missions et de déplacements qu'il engage.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 2 328 622
voix contre.

voix pour et 0

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte que M. Baptiste Malherbe, Directeur général délégué, ne bénéficie pas de rémunération dans le cadre d'un mandat social. Il est rémunéré dans le cadre de son contrat de travail à durée indéterminée qui se poursuit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 2 328 622
voix contre.

voix pour et 0

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le

Le Président
Guy COTRET

Le Secrétaire

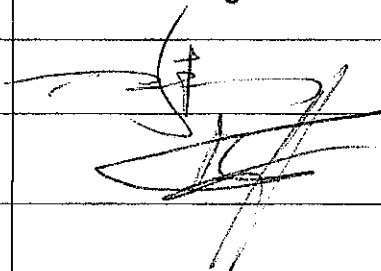
Les Scrutateurs

A.J.A. FOOTBALL

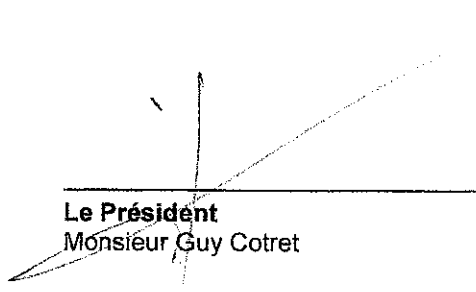
Société par Actions Simplifiée au capital de 13 971 732 euros
Siège social : Stade Abbé Deschamps, Route de Vaux - 89000 AUXERRE
434 386 470 RCS Auxerre

A L'ASSEMBLEE GENERALE A CARACTERE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 20 DECEMBRE 2016

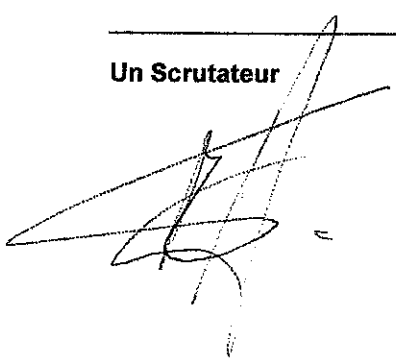
FEUILLE DE PRESENCE

Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de voix	Signatures
ORT Sports Limited	1 796 625	1 796 625	
Association AJA Football Ecole Privée du Moulin de Preuilly	531.997	531.997	
Total	2 328 622	2 328 622	

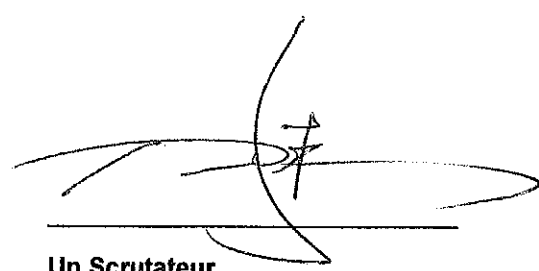
Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence :



Le Président
Monsieur Guy Cotret



Un Scrutateur



Un Scrutateur

A.J.A. FOOTBALL
Société par Actions Simplifiée au capital de 13.971 732 €
Siège social : Stade Abbé Deschamps - Route de Vaux 89000 AUXERRE
RCS AUXERRE 434 386 470

*

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 DECEMBRE 2016

Mesdames, Messieurs,

Votre conseil d'administration vous a réunis en assemblée générale ordinaire, conformément aux dispositions légales et statutaires pour vous présenter son rapport de gestion et vous demander d'approuver les comptes et d'affecter les résultats de l'exercice clos le 30 JUIN 2016.

Les comptes qui vous sont soumis ont été établis conformément aux principes définis par le Code de Commerce et la législation en vigueur.

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés selon la réglementation française en vigueur résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les documents prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais prescrits.

Le contrôle des comptes de l'exercice écoulé, par votre commissaire aux comptes, permettra de vous donner lecture tant du rapport sur les comptes annuels correspondant que du rapport spécial sur les conventions.

I – SITUATION DE LA SOCIETE AU 30 JUIN 2016

Afin de vous permettre d'analyser cette situation, nous vous proposons de mesurer, par rapport à l'exercice précédent, l'évolution des grands postes du bilan.

1.1 – L'ACTIF IMMOBILISE

Compte tenu des amortissements pratiqués au cours de l'exercice et s'élevant à 1 184 621 €, le total de l'actif immobilisé s'élève à 11 965 286 € contre 11 438 664 € pour l'exercice précédent. L'exercice a été marqué par l'investissement des loges.

1.2 – L'ACTIF CIRCULANT

Le total de l'actif circulant comprenant notamment les stocks pour 9 236 €, s'élève à 3 888 707 € contre 7 503 934 € pour l'exercice précédent. L'actif circulant est notamment composé de créances clients pour 2 186 237 € et autres créances pour 484 534 €. Le montant des charges constatées d'avance, inclus dans le total de l'actif circulant, s'élève à 144 332 € contre 125 122 € pour l'exercice précédent.

1.3 – LES CAPITAUX PROPRES

Ils s'élèvent à 8 271 333 € contre 9 694 616 € pour l'exercice précédent.

La réserve légale est dotée à concurrence de 1 064 000 € soit plus de 10 % du capital social.

1.4 – LES DETTES

L'ensemble de nos dettes et produits constatés d'avance au 30 juin 2016 s'élève à 5 480 382 € contre 6 105 446 € pour l'exercice précédent.

Elles comprennent entre autre des emprunts et avances financières restants dus pour 2 397 611 €, des dettes fournisseurs pour 1 768 023 € et des dettes fiscales et sociales pour 1 229 220 €.

Le total du bilan s'élevait à 15 853 994 € contre 18 942 599 € pour l'exercice précédent.

1.5 – INVESTISSEMENTS REALISES

Les principaux investissements corporels réalisés sur l'exercice ont porté sur la construction des loges pour un montant global de 1 314 000 € environ.

1.6 – INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS CONFORMEMENT AUX ARTICLES L 441-6-1 ET D. 441-4 DU CODE DE COMMERCE

- Les fournisseurs

EN EUROS	DETTES NON ECHUES			TOTAL DES DETTES NON ECHUES AU 30/06/2015
	MOINS DE 30 JOURS	DE 30 A 60 JOURS	PLUS DE 60 JOURS	
TOTAL DES DETTES FOURNISSEURS	242 638 €	301 852 €	352 629 €	897 119 €

EN EUROS	DETTES NON ECHUES			TOTAL DES DETTES NON ECHUES AU 30/06/2016
	MOINS DE 30 JOURS	DE 30 A 60 JOURS	PLUS DE 60 JOURS	
TOTAL DES DETTES FOURNISSEURS	463 944	157 997	518 598	1 140 539 €

II – ACTIVITE DE LA SOCIETE AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2016

Les produits et les charges ont évolué comme suit par rapport à l'exercice précédent.

2.1 – LE RESULTAT D'EXPLOITATION

Le chiffre d'affaires net hors taxes s'élève à 7 039 227 € contre 8 098 365 € pour l'exercice précédent, constituant ainsi une diminution de l'ordre de 13 %.

PRODUIT D'EXPLOITATION (K€)	30/06/2016	30/06/2015	30/06/2014	30/06/2013
Recettes Matches	443	1 427	548	478
Ventes produits dérivés	186	189	182	185
SOUS-TOTAL	629	1 616	730	663
Droits TV L.F.P part fixe	3 699	3 693	3 777	3 839
Prime de classement L.F.P. (1)	324	184	61	189
Prime centre de formation L.F.P	323	369	347	365
Prime de diffusion TV L.F.P.	58	215	291	379
Sponsoring et Publicité	1827	1 768	1 701	1 821
Versement UEFA au Centre de Formation	401	405	398	204
Subventions collectivités	200	225	325	450
Subvention relégation	0	0	1 000	2 000

Subvention F.F.F. Coupe de France	3	1 491	141	3
Subvention L.F.P. Coupe de la Ligue	179	181	265	301
Droits TV Coupe d'Europe	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	7 014	8 523	8 306	9 551
Autres produits	454	636	798	1 216
Transferts	2 485	687	8 102	6 950
TOTAL GÉNÉRAL	10 582	11 462	17 936	18 380

(1) Classement en championnat de la 8ème 9ème 16ème 9ème saison

Les principales charges d'exploitation peuvent être présentées de la manière suivante :

POSTES	Exercice social 30/06/2016		Exercice social 30/06/2015	
	Montant	% CA H.T.	Montant	% CA H.T.
Achats (y compris variation de stocks)	41 220	0,58	50 057	0,62
Autres achats et charges externes	4 066 358	57,76	4 993 823	61,66
Impôts et taxes	309 850	4,40	320 579	3,96
Salaires	5 533 329	78,6	6 061 722	74,85
Charges sociales	2 212 363	31,42	2 471 202	30,51
Amortissements	1 184 621	16,82	1 548 696	19,12
Provisions	40 230	0,57	0	0

Compte tenu des subventions d'exploitation, des reprises sur amortissements et provisions, des transferts de charges, des autres produits et des autres charges, le résultat d'exploitation se solde par une perte de 3 429 376 € contre un résultat déficitaire de 4 415 246 € pour l'exercice précédent.

2.2 – LE RESULTAT FINANCIER

Les produits financiers se sont élevés à la somme de 99 169 € contre 157 721 € pour l'exercice précédent.

D'autre part, la société a supporté au titre des frais financiers, la somme de 58 719 € contre 81 974 € pour l'exercice précédent, générant ainsi un résultat financier de 40 450 €.

Il s'en est suivi un résultat courant avant impôts de -3 388 926 € contre -4 339 498 € pour l'exercice précédent.

2.3 – LE RESULTAT NET COMPTABLE

La société a par ailleurs enregistré un résultat exceptionnel de 1 407 618 € qui découle en grande partie d'une reprise de provisions sur litiges. Compte tenu de l'ensemble des éléments qui précèdent, les comptes de l'exercice écoulé font apparaître une perte de 1 981 308 € contre une perte de 8 957 126 € au titre de l'exercice précédent.

2.4 – PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter ce résultat à l'apurement partiel du compte « report à nouveau » qui s'élève à ce jour à - 22 709 167 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, nous vous rappelons qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois exercices précédents.

2.5 – LE RESULTAT FISCAL

Le résultat fiscal représentant une perte s'élève à - 2 064 088 €.

Des réintégrations dans l'assiette du calcul de l'impôt sur les sociétés ont été effectuées au titre de l'article 39-4 du C.G.I. pour la somme de 0 €. Ces réintégrations seront, en application de l'article 223 Quater du C.G.I., soumises à votre approbation expresse.

2.6 – LES ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Aucune activité en matière de recherche et de développement n'a été réalisée au cours de l'exercice.

2.7 – LES PROGRES REALISES OU LES DIFFICULTES RENCONTREES

Situation sportive – Résultats

L'A.J.A. a terminé à la 8^{ème} place du Championnat de France de Ligue 2.

En Coupe de la Ligue, le club a été éliminé en de 16^{ème} de finale.

En Coupe de France, le club a été éliminé au 1^{er} tour (Tour 7)

L'équipe B de l'AJA s'est classée 3ème de CFA.

III – EXAMEN DE LA SITUATION ACTUELLE

3.1 – LES EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LE COMMENCEMENT DE L'EXERCICE EN COURS JUSQU'AU JOUR D'ETABLISSEMENT DU PRESENT RAPPORT

3.1.1 – LES LOGES

Les travaux de construction des loges se sont terminés en janvier 2016. L'exploitation a pu commencer le 20 janvier avec 14 logés loués sur 15 possibles. A ce jour, les 15 loges sont loués.

3.1.2 – SCOLARISATION DES JEUNES DU CENTRE DE FORMATION

Un partenariat de sponsoring a été conclu avec la société d'ACADOMIA. Cette société assure depuis la rentrée 2016, dans les locaux du Centre de Formation, les cours d'enseignements techniques (BAC pro) et de langues pour toutes les filières. L'enseignement des filières de baccalauréats généraux (S, ES et STMG) se fait toujours à St Joseph.

Nous avons également ouvert une formation de Brevet de Moniteur de Football, dont les cours sont dispensés au Centre de Formation par le CFA du Sport de Dijon.

3.3 – L'EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET DE SES PERSPECTIVES D'AVENIR

Le Président indique qu'en début de saison 2016/2017 sur le plan sportif, les résultats ont été très mauvais. Un changement d'entraîneur s'est imposé début octobre. Depuis, on constate un très léger redressement mais insuffisant puisque nous sommes toujours en position de relégable.

Les effectifs ont été renforcés en novembre par l'embauche d'un joueur libre, Ludovic OBRANIAK.

Sur le plan financier, les 60 % du capital tenus par AJAXXL ont été cédés à la société chinoise ORT (Groupe ORG).

Cette société a procédé à une augmentation de capital de 6M€ dont la 1^{ère} partie de la libération s'est faite en date du 07/11/2016 pour un montant de 2 M€. Le solde sera versé en 2 fractions égales en 06/2017 et 06/2018.

Le budget de la saison 2016/2017, sans la prise en compte de renforts de joueurs prévoyait une perte de 2 M€.

Les bonus escomptés sur des reventes de joueurs qui auraient améliorés le résultat ne se sont pas concrétisés et restent encore aléatoires.

Compte tenu de cette situation le groupe ORG a décidé de financer un renforcement de l'équipe.

D'autres renforts de joueurs sont prévus au mercato hivernal afin de s'assurer le maintien.

IV – INFORMATIONS DIVERSES AUX ACTIONNAIRES

1 – Actionnariat des salariés

Dans le cadre d'un dispositif d'épargne salariale visé à l'article 225-102 du Code de Commerce, le personnel salarié de la société ne détient aucune participation au capital de la société.

Par ailleurs, aucun plan d'option de souscription ou d'achat d'actions n'a été mis en place au bénéfice des membres du personnel de la société.

3 – Filiales et participations

En vertu de l'article L 233-6 du Code de Commerce, nous vous indiquons que notre société détenait au 30/06/2016 100% de la SAS CLUB 89 au capital de 1.000 €. Son résultat au 31.12.2015 était de -239 € avec un chiffre d'affaires de 9 282 €. Cette société a fait l'objet d'une dissolution anticipée en date du 23/09/2016 suivie d'une liquidation.

V – ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE

- Rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2016 ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ; approbation des conventions qui y sont mentionnées ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2016 et quitus aux administrateurs ;
- Affectation du résultat.
- Questions diverses

VI – LE TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS joint au présent rapport, vous permet d'avoir une perception globale de l'évolution de la société sur cinq exercices.

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport sur les comptes annuels et du rapport spécial du commissaire aux comptes.

Nous ouvrirons ensuite le débat et procéderons au vote des résolutions qui vous sont proposées.

Nous vous remercions de bien vouloir les approuver et vous remercions de votre confiance.

Fait à Auxerre
Le 09/12/2016

Le Conseil d'Administration

ORIGINAL

A.J.A FOOTBALL

Société par actions simplifiée au capital de 13 971 732 Euros
RCS AUXERRE 434 386 470
Stade Abbé Deschamps Route de Vaux
89000 AUXERRE

Assemblée Générale du 20 décembre 2016

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 juin 2016

A.J.A. FOOTBALL

Exercice clos le 30 juin 2016

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels**

Messieurs les Associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SAS « A.J.A. FOOTBALL », tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

**SARL BDO IDF**

Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région Paris-Ile-de-France et de Bourgogne Franche-Comté.

Société de Commissariat aux comptes, membre de la Compagnie Régionale de Versailles

Siège social : 7 rue du Parc de Clagny - 78000 VERSAILLES

RCS B 307 571 000 Versailles - Code APE 6920 Z

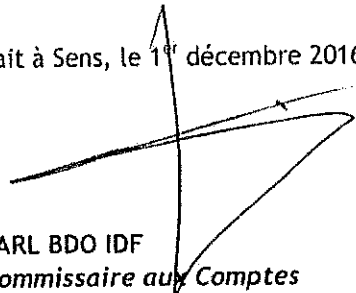
SARL au Capital de 5 365 000 euros - TVA intracommunautaire FR 27 307 571 000

VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Sens, le 1^{er} décembre 2016



SARL BDO IDF
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles
Représentée par Dominique PAQUIS



Bilan actif

SAOS AJ Auxerre

N° SIRET : 43438647000018
Au : 30/06/2016

* Mission de Présentation-Voir l'attestation

Actif		Description			Date de présentation
		Montant brut	Valeur nette	Montant net	
					30/06/2015
Capital souscrit non appelé					
Actif immobilisé	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires	327 865	277 464	50 401	91 405
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	4 159 911	1 546 879	2 613 032	2 380 911
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL	4 487 776	1 824 343	2 663 434	2 472 816
	Terrains	1 876 990	1 754 088	122 901	183 601
	Constructions	19 502 373	10 421 818	9 080 554	8 664 558
Actif circulant	Inst. techniques, mat. out. industriels	751 007	694 390	56 616	16 958
	Autres immobilisations corporelles	548 289	530 630	17 658	33 014
	Immobilisations en cours	8 640		8 640	52 673
	Avances et acomptes				
	TOTAL	22 687 300	13 400 928	9 286 371	8 950 805
	Participations évaluées par équivalence				
	Autres participations	1 000		1 000	1 000
	Créances rattachées à des participations				
	Titres immob. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
Actif circulant	Prêts				
	Autres immobilisations financières	14 480		14 480	14 542
	TOTAL	15 480		15 480	15 542
	TOTAL de l'actif immobilisé	27 190 558	15 225 271	11 965 286	11 438 664
	Matières premières, approvisionnements				
	En cours de production de biens				
	En cours de production de services				
	Produits Intermédiaires et finis				
	Marchandises	11 256	2 019	9 236	17 326
	TOTAL	11 256	2 019	9 236	17 326
Actif circulant	Avances et acomptes versés sur commandes	1 951		1 951	1 951
	Clients et comptes rattachés	2 309 801	123 563	2 186 237	1 209 016
	Autres créances	484 534		484 534	1 056 986
	Capital souscrit et appelé, non versé				
	TOTAL	2 794 335	123 563	2 670 772	2 266 003
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	1 001 125		1 001 125	4 401 110
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	61 290		61 290	692 420
	TOTAL	1 062 415		1 062 415	5 093 531
	Charges constatées d'avance	144 332		144 332	125 122
Actif circulant	TOTAL de l'actif circulant	4 014 291	125 583	3 888 707	7 503 934
	Frais d'émission d'emprunts à évaluer				
	Primes de remboursement des emprunts				
	Écarts de conversion actif				
	TOTAL DE L'ACTIF	31 204 849	15 350 855	15 853 994	18 942 599
	(1) Dont droit au bail				
	(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				14 542
	(3) Dont créances à plus d'un an (brut)				
	Clause de réserve de propriété	Immobilisations	Stocks	Créances clients	



Bilan passif

SAOS AJ Auxerre

Au : 30/06/2016

* Mission de Présentation-Voir l'attestation

Passif		2016	2015
Capitaux propres	Capital (dont versé : 8 339 100)	8 339 100	8 339 100
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	Réserves	1 064 000	1 064 000
	Réserve légale		
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées	18 832 321	18 832 321
	Autres réserves	-22 709 167	-13 752 041
	Report à nouveau		
Autres fonds propres	Résultats antérieurs en instance d'affectation	-1 981 308	-8 957 126
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	3 511 915	9 526 283
	Subvention d'investissement	4 726 388	4 168 362
	Provisions réglementées		
	Total	8 271 333	9 694 616
	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total		
	Provisions pour risques	2 102 278	3 142 535
	Provisions pour charges		
	Total	2 102 278	3 142 535
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires	1 498 378	1 354 386
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	899 233	1 677 676
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Total	2 397 611	3 032 063
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 768 023	1 485 281
	Dettes fiscales et sociales	1 229 220	1 536 156
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	36 657	39 022
Autres dettes	Autres dettes	18 257	12 924
	Instruments de trésorerie		
	Total	3 052 159	3 073 383
	Produits constatés d'avance	30 611	
	Total des dettes et des produits constatés d'avance	5 480 382	6 105 446
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL DU PASSIF	15 853 994	18 942 599
	Crédit-bail immobilier	30 963	
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus	555 738	
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an à moins d'un an	4 924 644	6 105 446
	Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques (3) dont emprunts participatifs	45 372	2 230



Compte de résultat

SAOS AJ Auxerre

Périodes 01/07/2014 30/06/2015 Durées 12 mois
01/07/2015 30/06/2016 12 mois

* Mission de Présentation-Voir l'attestation

			Total	Total
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	186 430	186 430	189 336
	Production vendue : - Biens			
	- Services	6 852 796	6 852 796	7 909 029
	Chiffre d'affaires net	7 039 227	7 039 227	8 098 365
	Production stockée			
	production immobilisée			
	Produits nets partiels sur opérations à long terme			
	Subventions d'exploitation		638 426	629 827
Charges d'exploitation	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		3 501	53 893
	Autres produits		2 900 528	2 679 731
			10 581 683	11 461 817
Charges d'exploitation	Marchandises Achats		33 108	32 075
	Variation de stocks		8 111	17 981
	Matières premières et autres approvisionnements Achats			
	Variation de stocks			
	Autres achats et charges externes (3)		4 066 358	4 993 822
	Impôts, taxes et versements assimilés		309 849	320 579
	Salaires et traitements		5 533 329	6 061 721
	Charges sociales		2 212 363	2 471 202
	Dotations - sur immobilisations amortissements		1 184 620	1 548 696
	Provisions			
Charges d'exploitation	Dotations - sur actif circulant			
	Provisions			
	pour risques et charges		40 230	
Charges d'exploitation	Autres charges		623 088	430 985
			14 011 060	15 877 064
Résultat d'exploitation A			-3 429 376	-4 415 246
Charges d'exploitation	Bénéfice attribué ou perte transférée B			
	Perte supportée ou bénéfice transféré C			
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)			
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)			
	Autres intérêts et produits assimilés (4)		99 169	157 721
	Reprises sur provisions, transferts de charges			
	Différences positives de change			
Produits financiers	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
			99 169	157 721
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions			
	Intérêts et charges assimilées (5)		58 682	81 949
	Différences négatives de change		36	25
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total			58 719	81 974
Résultat financier D			40 480	75 747
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B ± C ± D) E			-3 388 926	-4 339 498



Compte de résultat

SAOS AJ Auxerre

Périodes 01/07/2014 30/06/2015 Durées 12 mois
01/07/2015 30/06/2016 12 mois

• Mission de Présentation-Voir l'attestation

		2014	2015
Produits	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	103 260	287 723
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	643 975	562 733
	Reprises sur provisions et transferts de charge	1 284 791	386 216
	Total	2 032 027	1 236 672
Charges	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	379 875	5 645 173
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	159 534	32
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	85 000	209 095
	Total	624 409	5 854 300
	Résultat exceptionnel	1 407 618	-4 617 627
	Participation des salariés aux résultats	G	
	Impôt sur les bénéfices	H	
	BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F ± G ± H)	-1 981 308	-8 957 126
Renvois			
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs		22 427
	incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs	190 513	103 217
	incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier	30 963	15 240
	- redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont	produits concernant les entités liées		
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		

1 Faits caractéristiques

1.1 Evénements principaux

1.1.1 Evénements principaux, faits caractéristiques de l'exercice

SITUATION SPORTIVE

Le club a terminé à la 8^{ème} place du Championnat de France de Ligue 2.
En Coupe de la Ligue, le club a été éliminé en seizième de finale.
En Coupe de France, le club a été éliminé au 7^{ème} tour.

L'équipe B de l'AJA s'est classé 3^{ème} de CFA.

1.1.2 Autres informations significatives

Néant

1.1.3 Evénements postérieurs à la clôture

La société AJA XXL, actionnaire majoritaire détenant 60 % du capital de l'AJ Auxerre SAOS au 30/06/16, a cédé la totalité de ses parts à la société ORT Sports Limited en octobre 2016.

En date du 29 octobre 2016, le Conseil d'Administration de la Société AJ Auxerre SAOS s'est réuni afin de proposer à l'Assemblée une augmentation du capital social de la Société entièrement réservée à la société ORT Sports Limited ainsi que la transformation de la Société en une société par action simplifiée.

Les décisions prises par l'Assemblée du 7 novembre sont les suivantes :

- Réduction du capital d'un montant de 367 368 €, par réduction de la valeur nominale de 6,2765 euros par action à la valeur nominale de 6 euros par action, pour ramener le capital social à 7 971 732 €, par apurement des pertes ;
- Augmentation du capital social en numéraire d'un montant de 6 000 000 €, entièrement réservée à l'actionnaire ORT Sports Limited, par émission au prix de 6 euros par actions de 1 000 000 actions nouvelles de 6 euros de valeur nominale chacune ;
- Transformation de la Société en société par action simplifiée (SAS).

La libération de l'augmentation de capital est prévue dans les proportions suivantes :

- 2 000 000 le jour de l'Assemblée ;
- 2 000 000 € au plus tard le 30 juin 2017 ;
- 2 000 000 € au plus tard le 30 juin 2018.

2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (Règlement ANC 2014-03).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

3 Informations relatives au bilan

3.1 Actif

3.1.1 Tableau des immobilisations

Tableau 2054, voir Annexe 1.

3.1.2 Tableau des amortissements

Tableau 2055, voir Annexe 2.

3.1.3 Immobilisations incorporelles

3.1.3.1 Opérations liées aux transferts

La société comptabilise les opérations de transfert à la date de signature du contrat de mutation dans la mesure où les joueurs sont à la disposition du club à cette date. Ne sont constatés en comptabilité à la date de clôture que les contrats ayant fait l'objet d'une homologation par la ligue de Football Professionnel antérieurement à la date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration.

3.1.3.2 Amortissement des indemnités de transfert

Conformément à la réglementation en vigueur (Avis n°2004-12 du 23 juin 2004 du Conseil National de la Comptabilité), les indemnités de transfert sont considérées comme un droit contractuel et comptabilisées à l'actif du bilan. Les indemnités sont amorties sur la durée du contrat et au maximum sur 5 ans.

La société a considéré que les cessions sont des opérations :

- liées à l'activité et à l'exploitation courante lorsque le joueur a été formé au club
- de cession d'immobilisation lorsque le joueur a été antérieurement acquis par le club

En conséquence, les indemnités de mutation perçues par la société lors de la cession sont comptabilisées :

- dans le 1^{er} cas au compte « 757 » en produits d'exploitation
- dans le second cas au compte « 775 » en produits exceptionnels, sur lesquels viennent en déduction au compte « 675 » les valeurs nettes comptables des droits versés à l'origine.

3.1.3.3 Dépréciation des indemnités de transfert

En application des dispositions de l'article 322-5 du règlement susvisé, la société doit apprécier à chaque clôture des comptes, « s'il existe un indice quelconque montrant que l'immobilisation a pu perdre notablement de sa valeur ». Les contrats joueurs font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'il apparaît des signes de pertes de valeur.

Une dépréciation complémentaire peut alors être constatée pour tenir compte de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable. Celle-ci tient compte de la valeur de marché estimée par les équipes techniques, de la valeur probable de cession et les perspectives d'évolution du joueur. Ce test est effectué une fois par an lors de l'arrêté des comptes annuels.

3.1.3.4 Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

3.1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

3.1.4.1 Amortissement

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Types d'immobilisations	Durée
Constructions	2 à 40 ans
Agencements et aménagements des constructions	5 à 10 ans
Installations techniques	3 à 10 ans
Matériel et outillage industriels	5 ans
Matériel de transport	3 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans

3.1.5 Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti.

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Catégorie de stocks	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Stocks boutiques	11 256	2 019	9 236
Total	11 256	2 019	9 236

La méthode de dépréciation des stocks est la suivante :

- Stocks relatifs à la saison 2016/2017 : aucune dépréciation
- Stocks relatifs à la saison 2015/2016 : aucune dépréciation
- Stocks relatifs à la saison 2014/2015 : dépréciation à 50 %
- Stocks antérieurs à la saison 2013/2014 : dépréciation à 100 %

3.1.6 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.1.6.1 Classement par échéance

Tableau 2057 – voir Annexe 3.

3.1.6.2 Produits à recevoir

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	358 313
Etat	0
Disponibilités	36
Autres créances	15 093
Total	373 442

3.2 Passif

3.2.1 Tableau de variation des capitaux propres

	N-1	+	-	N
Capital	8 339 100			8 339 100
Primes d'émission, fusion...				
Réserves légale et réserves statutaires	1 064 000			1 064 000
Autres réserves	18 832 321			18 832 321
Report à nouveau	(13 752 041)	(8 957 126)		(22 709 167)
Résultat	(8 957 126)	(1 981 308)	(8 957 126)	(1 981 308)
Subventions d'investissement	4 168 362	558 026		4 726 388
Total	9 694 616	(10 380 408)	(8 957 126)	8 271 334

3.2.2 Capital

Le capital est composé de 1 328 622 actions de 6,28 euros de valeur nominale. Il n'y a pas eu de variation de capital durant l'exercice.

les mouvements de l'exercice sont décrits ci-après ;

	Nombre d'actions	Valeur en capital
Position début de l'exercice	1 328 622	8 339 100
.....		
.....		
.....		
.....		
Position fin de l'exercice	1 328 622	8 339 100

3.2.3 Autres capitaux propres

Subventions d'investissements

Biens subventionnés	Montant	Amortissement	
		Mode	Durée
Subv. Equipement Région	1 939 500	Linéaire	
Subv. Equipement Département	1 997 071	Linéaire	
Subv. Equipement Communes	1 996 413	Linéaire	
Vestiaire annexe 3	189 608	Linéaire	16,6 ans
Groupe électrogène	49 000	Linéaire	6,6 ans

Les subventions sont reprises au compte de résultat (produits exceptionnels) au rythme de l'amortissement pratiqué pour chacun des biens subventionnés.

3.2.4 Provisions pour risques et charges

3.2.4.1 Tableau des provisions pour risques et charges

	Montant au début de l'exercice	Constitution par fonds propres	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reprises par fonds propres	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques	3 142 535		85 000	135 516	989 742		2 102 278
Provisions pour charges							
Total	3 142 535		85 000	135 516	989 742		2 102 278

3.2.4.2 Synthèse des principaux litiges

Contrôle URSSAF :

Le montant des provisions sur contrôle URSSAF s'élève à 127 K€.

Litiges prud'homaux :

Le montant des provisions sur litiges prud'homaux s'élève à 849 K€. Le montant repris au cours de l'exercice s'élève à 756 K€.

Litiges autres :

Le montant des provisions sur les autres litiges s'élève à 1 126 K€ dont 85 K€ constituées au cours de l'exercice.

3.2.5 Indemnités de départ à la retraite

La SAOS AJA Football ne provisionne pas d'indemnités de départ à la retraite du fait de l'âge de ses salariés.

3.2.6 Dettes financières

Classement par échéance

Tableau 2057 – voir Annexe 3.

3.2.7 Autres dettes

3.2.7.1 Classement par échéance

Tableau 2057 – voir Annexe 3.

3.2.7.2 Charges à payer

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	14 382
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	627 485
Dettes fiscales et sociales	448 953
Autres dettes	
Total	1 090 820

4 Informations relatives au compte de résultat

4.1 Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité

Secteur d'activité / Marché géographique	Montant
Droits TV – LFP – FFF	4 582 311
Recettes de match	443 479
Sponsors publicité	1 827 006
Recettes boutiques	186 431
Mise à disposition de personnel	0
Divers	0
Total	7 039 227

4.2 Détail des autres produits

Secteur d'activité / Marché géographique	Montant
Indemnités mutation joueurs reçues	2 475 000
Indemnités prêt joueur	20 000
Indemnités de formation reçues	
Dotation Coupe de France	3 000
Divers	402 528
Total	2 900 528

4.3 Résultat exceptionnel

• Produits exceptionnels :		
- Quote-part de subventions virées au compte de résultat	641 974	
- Produits de cessions d'éléments d'actifs	2 002	
- Reprises sur provisions pour risques et charges	1 125 258	
- Reprise sur provision pour dépréciations	159 534	
- Divers	<u>103 260</u>	
TOTAL	2 032 028	

• Charges exceptionnelles :		
- Subventions accordées	66 650	
- VNC sur indemnités de mutation	159 534	
- VNC autres immobilisations	0	
- Dotations aux provisions pour risques et charges	85 000	
- Dotations aux dépréciations des immobilisations	0	
- Autres	<u>313 225</u>	
TOTAL	624 409	

4.4 Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE (Crédit d'impôt compétitivité emploi) comptabilisé dans les comptes de notre entité à la clôture de l'exercice s'élève à 76 245 €.

Au compte de résultat, l'AJ Auxerre SAOS a retenu la comptabilisation du CICE en diminution des charges de personnel.

Au bilan, il a été imputé en autres créances.

Un produit de 77 682 € correspond au crédit d'impôt qui va être demandé à l'occasion de la déclaration du solde de l'impôt société.

Il traduit le droit au CICE acquis par notre entité relatif aux rémunérations éligibles versé sur l'année 2015.

Le CICE a été utilisé pour la reconstitution du fonds de roulement de la société.

5 Autres informations

5.1 Engagements et opérations non inscrites au bilan

5.1.1 Engagements financiers donnés et reçus

- Dans le cadre du financement des opérations de construction du nouveau centre de formation et la réhabilitation des installations existantes, la SAOS a fait appel à un emprunt bancaire en pool souscrit auprès de trois organismes bancaires selon les modalités suivantes :

- Banque Populaire : 1 134 K€ - Capital restant dû : 227 K€
- Caisse d'épargne : 1 133 K€ - Capital restant dû : 243 K€
- OSEO : 1 134 K€ - Capital restant dû : 184 K€

Les garanties restant attachées à ces prêts et prises à rang égal entre la Banque Populaire, la Caisse d'Epargne et OSEO sont les suivantes :

- Caution hypothécaire sur l'immeuble à hauteur de 703 K€ en Premier rang
- Hypothèque du bail en construction en Premier rang à hauteur de 703 K€
- En sus du prêt classique, OSEO a notifié à la SAOS son accord pour la mise en place d'une ligne de crédit Avance Plus pour un montant de 3,2 M€ (en couverture des subventions du Département et de la Région pour la période de 2013 à 2016) garantie par le nantissement des avoirs financiers de la SAOS à la même hauteur. Le montant de l'Avance Plus s'élève à 867 K€ au 30 juin 2016.
- La société a reçu des engagements sur des joueurs vendus portant sur la perception d'une quote-part de l'indemnité de transfert future ou de la plus value future qui sera dégagée lors de la revente de ces joueurs.

Les engagements reçus sont répertoriés mais leurs montants ne peuvent être quantifiés à la date d'arrêté des comptes annuels.

- Dans le cadre du financement des loges, la SAOS a fait appel aux emprunts suivants :
 - CE BFC Loges : 400 K€
 - BP BFC Loges : 400 K€

Les garanties attachées à ces prêts sont les suivantes :

- Délégation des loyers dans le cadre d'une cession de créances professionnelles liée à la location des loges VIP au sein du stade Abbé DESCHAMPS à hauteur de 400 k€. Cette garantie est à prendre pour compte commun par CEBFC à hauteur de 800 k€ au profit de :
 - CEBFC pour 400 K€
 - BP BFC pour 400 K€

Garantie Bpifrance dont l'emprunteur reconnaît avoir pris connaissance. Cette garantie entraîne la prise en charge par l'emprunteur d'une commission calculée sur l'encours total du prêt due à Bpifrance quelle que soit l'issue finale du crédit. Cette commission sera prélevée par la banque en une seule fois et versée après déblocage du prêt. Le non-paiement d'une quelconque commission due par l'emprunteur à l'échéance entraînera l'exigibilité du prêt. Cette garantie est recueillie pour sûreté du prêt Equipement n° 08712416 pour 400 k€ sur 36 mois, garanti à hauteur de 160 k€ sur une durée de 36 mois.

5.2 Autres informations diverses

5.2.1 Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	7	
Joueurs et encadrements techniques	57	
Employés	25	
Ouvriers	0	
Total	89	

5.2.2 Honoraires des commissaires aux comptes

Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	24 000 €
Au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal	
Honoraires totaux	24 000 €

5.2.3 Transactions significatives effectuées avec des parties liées

La SAOS AJA Football a versé à l'Association AJA Football la somme de 310 000 € au titre de la mise à disposition des différents éléments incorporels et de l'utilisation des droits appartenant à l'Association.

La SAOS AJA Football a également versé à l'Association pour cette saison la somme de 60 000 € pour la location des bâtiments et terrains dédiés à l'activité du Centre de Formation.

Au 30 juin 2016, la SAOS AJ Auxerre détient sur l'Association AJA une créance en compte courant d'un montant de 9 000 €. De plus, la SAOS a une dette pour 124 475,56 € vis-à-vis de l'Association AJ Auxerre.

5.2.4 Engagements pris en matière de retraite

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
I. D. R.		83 854	83 854
Engagements de pension à d'anciens dirigeants			
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salariés partis en retraite			

Les engagements de retraite sont calculés selon la méthode des unités de crédits projetés, sur la base d'un départ à la retraite à 65 ans à l'initiative du salarié et en fonction des indemnités prévues par la convention collective. Les paramètres suivants ont été retenus pour le calcul :

- Taux d'actualisation : 1,05 %
- Taux de charges sociales : 40 %

Le calcul a été réalisé avec l'application d'un taux de turn-over ainsi que d'une table d'espérance de vie, issus de statistiques nationales.

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ en retraite, en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite, s'élève à 84K€.



EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise		SAOS AT Auxerre		30062016		Néant ☐		
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				Conservées à une réalisation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et versements de poste à poste		
INCORP	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ		D8		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD	4539406	KE	351870	
CORPORELLES	Terrains			KG	1876990	KH		
	Constructions	Sur sol propre	Inst. comprises	I9		KJ	6402268	
		Sur sol d'autrui	Inst. comprises	M1		KM		
	Installations techniques, agencements et aménagements des constructions		Inst. comprises	M2		KP	11752511	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Inst. comprises	M3		KS	700796	
	Installations, agencements, aménagements divers				KV	204758		
	Matériel de transport *				KY	75508		
	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	313800		
	Emballages récupérables et divers				LE			
	Immobilisations corporelles en cours				LH	52673		
	Avances et acomptes				LK			
	TOTAL III				LN	21379307		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	
		Autres participations			8U	1000	8V	
Autres titres immobilisés			IP		IR			
Prêts et autres immobilisations financières			IT	14542	IC	538		
TOTAL IV				IQ	15542	IR	538	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				QG	25934255	QH	1762323	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
				par virement de poste à poste		par résorption des valeurs ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		
INCORP	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		Q0		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV	403499	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX	1876990	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA	6621943	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		
	Installations techniques, agencements et aménagements divers			IS		MG	2610	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MI	1385	
	Autres	Inst. gales, agencements, aménagements divers		IC		MM	4393	
		Matériel de transport		IV		MP	43051	
	Matériel de bureau et mobilier informatique			IW		MS		
		Emballages récupérables et divers		IX		MV		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ	50480	
	Avances et acomptes			NC		ND		
	TOTAL III			IV		NG	101921	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		QU	
		Autres participations			IO		QX	1000
Autres titres immobilisés			II		2B			
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	600		
TOTAL IV			I3		NJ	600		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		QK	506021	
						QL	27190558	

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise	SAOS AJ Auxerre	30062016	N°
-----------------------------	-----------------	----------	----

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations - dotations de l'exercice		Diminutions - amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	478555	PF	160752	PG	243965	PH	395343
Terrains		PI	1693388	PJ	60699	PK		PL	1754088
Constructions	Sur sol propre	PM	3635807	PN	205787	PO		PQ	3841595
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, aménagements et aménagement des constructions	PV	5854413	PW	728420	PX	2610	PY	6580223
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	683838	QA	11938	QB	1385	QC	694390
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, aménagements, divers	QD	185766	QE	7433	QF	4393	QG	188806
	Matériel de transport	QH	75508	QI		QJ	43051	QK	32457
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	299778	QM	9588	QN		QO	309367
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	12428501	QV	1023868	QW	51441	QX	13400928
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		YN	12907057	YP	1184620	YQ	295406	YR	13796271

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilités amortissables		DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif			Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel
Frais d'établissement		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	N7	N8	N9	N10	N11
TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	N7	N8	N9	N10	N11
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	N9	N10	N11	N12	N13	N14	N15	N16	N17	N18
TOTAL II		N7	N8	N9	N10	N11	N12	N13	N14	N15	N16	N17	N18
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	Q9	Q10	Q11	Q12	Q13
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7	R8	R9	R10	R11
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9
	Inst. générales, aménagements et aménagements des constructions	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7
	Inst. techniques, matériel et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12	T13	T14
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, aménagements, divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	U8	U9	U10	U11	U12
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	V6	V7	V8	V9	V10
	Mat. bureau et inform. et mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	W4	W5	W6	W7	W8
	Emballages, récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	X2	X3	X4	X5	X6
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	X9	X10	X11	X12	X13
Frais d'acquisition de titres de participations		YL			YM								YN
TOTAL IV		YL			YM								YN
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	NW	NX	NY	NZ	NA
Total général des dérogations (NP + NQ + NR)		NW			NS	NT + NU			NZ				

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				Z9	Z8
Ponctions de remboursement des obligations				SP	SR



N° 10950 * 18

8

Formule obligatoire article 53 A
du Code général des impôtsÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057-SD 2016

Designation de l'entreprise		SAOS AJ Auxerre		30062016		Néant ☐					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	14480	UV		UW	14480				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Chèques douteux ou litigieux	VA	128963		128963						
	Autres créances clients	VX	2180837		2180837						
	Créance représentative de titres (dont avoir de placement prêts ou remis en garantie *) (10)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	VY	6821		6821						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	VZ	704		704						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	116534		116534					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	154820		154820					
		Autres impôts, taxes et versements assumés	VN								
		Divers	VP	150000		150000					
	Groupe et associés (2)	VC	9000		9000						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	46654		46654						
	Charges constituées d'avance	VS	144332		144332						
	TOTALS		VT	2953148	VI	2938668	VV	14480			
	REVENUS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE									
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	45372		45372						
	à plus d'1 an à l'origine	VH	1453005		914539		538466				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	899233		881961		17271				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1768023		1768023						
Personnel et comptes rattachés		8C	293769		293769						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	474666		474666						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	303722		303722						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	157061		157061						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	36657		36657						
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	18257		18257						
Dettes représentatives de titres empruntés (ou remis en garantie *)		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	30611		30611						
TOTALS		VY	5480382	VZ	4924644		555738				
REVENUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	817271	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tes auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	1499150	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052							

